

Anne Franziskus, Conny Reichling, Lucie Waltzer

# Lost in transition

## Quelles perspectives d'emploi pour les jeunes chercheurs au Grand-Duché?

L'Université du Luxembourg fête son dixième anniversaire cette année. Depuis sa création, elle a connu une expansion considérable. Aujourd'hui, 6 200 étudiants et 1 200 salariés en font partie. Grâce à cette institution, le Luxembourg a désormais la possibilité de former ses propres chercheurs. En octobre 2012, 330 chercheurs<sup>1</sup> étaient inscrits en formation doctorale à l'Université du Luxembourg<sup>2</sup>. D'un point de vue quantitatif, l'évolution est donc positive. Ce dynamisme de recrutement s'aligne sur une volonté de promouvoir la recherche comme moyen de diversification des piliers économiques du Grand-Duché.

Cependant, ces développements rapides dans la recherche s'accompagnent par une série de difficultés, dont celle des perspectives professionnelles des jeunes chercheurs. Une première génération de doctorants a désormais été formée au Luxembourg avec la volonté de contribuer activement à la recherche et, le cas échéant, à l'économie luxembourgeoise. Une fois le doctorat accompli, la transition vers le marché de travail ne s'avère pourtant pas toujours facile, pas plus que pour les nombreux autres jeunes diplômés entrant sur le marché de l'emploi.

En effet, les conditions dans lesquelles les jeunes chercheurs (et pas seulement eux) accomplissent la transition entre les études et le marché du travail ont fortement changé au cours des dernières décennies.

Dans un contexte socioprofessionnel marqué par la mondialisation, les parcours professionnels deviennent plus imprévi-

---

**Les jeunes chercheurs constituent une nouvelle ressource économique pour la société luxembourgeoise. Il faudrait donc éviter le *brain drain* [...]**

---

sibles et entraînent une insécurité générale par rapport à l'avenir professionnel. En effet, si les parcours professionnels ont été longtemps relativement linéaires, marqués essentiellement par l'entrée dans le monde du travail et la sortie au moment de la retraite, aujourd'hui, la transition entre la formation et l'entrée dans la vie professionnelle tend à s'allonger et à se complexifier.

### **Le rôle du Fonds national de la recherche**

La volonté de promotion de la recherche au Luxembourg a eu comme conséquence l'établissement de différents dispositifs de financement, dispensés et gérés à travers le Fonds national de la recherche (FNR). Les chercheurs, le plus souvent engagés sous contrat à durée déterminée (CDD), dont les chercheurs en formation doctorale, ont plusieurs possibilités de financement : être recrutés directement par l'université ou un Centre de recherche public (CRP), être

embauchés sur projet, à travers un partenariat public-privé ou alors faire une demande sur initiative individuelle auprès du FNR. Les chercheurs financés par le FNR et engagés sur contrat de travail avec une institution de recherche luxembourgeoise ont accès aux systèmes de sécurité sociale et de pension luxembourgeois. Ce système constitue un avantage considérable pour les chercheurs, car, en tant que salariés, ils bénéficient d'un salaire sûr pendant la durée de leur contrat, ce qui n'est pas la règle pour tous les doctorants à l'étranger. En même temps, les chercheurs constituent une main-d'œuvre qualifiée employée à coût relativement bas et dans des conditions de très forte flexibilité.

### **Mobilité obligée et politique de recrutement**

Avec un minimum de huit ans d'études après le baccalauréat, le doctorat vient clôturer la formation universitaire. C'est à ce moment que l'orientation de la future carrière du jeune chercheur se décide. En règle générale, il a deux possibilités : poursuivre une carrière universitaire ou (ré)intégrer le marché de travail général.

Pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique, le FNR propose une aide à la formation-recherche (AFR) « post-doc », qui consiste en un financement

---

Anne Franziskus, Conny Reichling et Lucie Waltze sont membres du comité de l'association LuxDoc

pour un projet de recherche. Il s'agit d'une mesure spécialement conçue pour les jeunes docteurs qui souhaitent s'établir dans le monde académique. Elle leur permet de se consacrer à un projet de recherche pour une durée de deux ans. En 2012, 55 personnes ont profité de cette AFR « post-doc »<sup>3</sup>. Toutefois, selon les dispositions de mobilité en vigueur, un jeune chercheur qui a fait sa thèse au Luxembourg doit impérativement continuer sa carrière académique dans une université étrangère afin d'être éligible à l'aide à la formation-recherche<sup>4</sup>. Cette clause de mobilité est inscrite dans le règlement grand-ducal du 6 octobre 2008 relatif aux modalités d'attribution, de calcul et de gestion des aides à la formation-recherche.

De prime abord, la mobilité des jeunes chercheurs est une bonne chose. Elle leur permet d'approfondir leurs connaissances, de diversifier leurs compétences, d'élargir leurs réseaux professionnels et ainsi de faire progresser leur carrière scientifique. Elle incite à former des réseaux de recherche performants et encourage les collaborations transnationales et/ou intersectorielles.

Toutefois, la mobilité est aussi un couteau à double tranchant. Si l'opportunité de partir pour une université étrangère peut constituer une option attrayante pour le jeune chercheur célibataire, cette décision s'avère plus difficile pour des chercheurs en couple ou ayant des enfants à charge. Ainsi, la clause de mobilité risque de désavantager les jeunes parents et, dans cette perspective, la mobilité devient obligation subie plutôt qu'opportunité. Il paraît donc utile d'envisager les concepts de mobilité et d'échange plus ponctuels, mais non moins diversifiés, en considérant les participations aux conférences internationales, workshops et autres rencontres qui présentent de multiples occasions pour s'échanger, discuter et développer son profil scientifique et son réseau professionnel. La mobilité des chercheurs entre universités est souhaitée dans d'autres pays également, sans pour autant y être obligatoire. Étant donné que la clause de mobilité pour le Luxembourg est ancrée dans un règlement grand-ducal, les chercheurs sont contraints de la respecter s'ils souhaitent bénéficier d'une AFR. Dès lors, la possibilité de faire

une carrière académique n'est pas uniquement liée aux compétences du chercheur, mais à la flexibilité et à la bonne volonté de faire ses bagages tous les deux ans, du moins en début de carrière. Dans la logique des acteurs politiques nationaux, les chercheurs ainsi installés à l'étranger reviendraient après leur post-doc au Luxembourg afin d'y poursuivre leur carrière. Or, est-ce une vision réaliste que d'admettre qu'un chercheur, une fois établi à l'étranger, quittera son laboratoire ou son équipe pour reprendre sa carrière académique au Grand-Duché? Avec le départ des jeunes chercheurs vers l'étranger, le pays risque de perdre des « agents scientifiques » pourtant importants au développement de la recherche au Luxembourg.

À côté de la clause de mobilité, les chercheurs font face à une autre difficulté étroitement liée aux conditions de recrutement dans la recherche. En effet, les instituts de

---

**La mobilité doit pouvoir être le choix de tout chercheur et pouvoir s'insérer dans son projet de vie qui ne se réduit pas uniquement à son parcours professionnel.**

---

recherche favorisent les engagements sur projets, c'est-à-dire des CDD. Bien que ce type de contrats réponde aux exigences de flexibilité des organisations, les parcours des jeunes chercheurs deviennent imprévisibles et la stabilisation dans l'emploi très difficile, sachant que selon les dispositions du Code du travail en vigueur, il est impossible de cumuler les CDD consécutifs dans une même institution.

Or l'université et les centres de recherche publics bénéficient d'une dérogation spéciale qui leur permet de recruter des chercheurs pour une durée déterminée avec la possibilité de renouveler leur contrat, sous condition de respecter la durée maximale de cinq années consécutives. Ainsi, les chercheurs sont contraints de quitter l'institut de recherche quand leur contrat n'est plus prolongeable, même si le projet sur lequel ils travaillent n'est pas achevé. Par conséquent, certains chercheurs continueront ou termineront leur projet pendant leur période de carence.

Si un objectif majeur du Code du travail consiste à protéger les salariés, pour quoi ne pas rendre certaines clauses plus flexibles? Si le salarié est prêt à accepter des conditions de travail sans promotion et à cumuler des CDD, une flexibilisation du Code du travail assurerait que le chercheur pourrait du moins envisager sa carrière à moyen terme et activement contribuer à l'économie et au développement de la recherche au Grand-Duché dans les différents instituts y relatifs. Bien sûr, c'est une question épineuse. En Europe, les CDD constituent un phénomène croissant dans la recherche; ainsi, en Allemagne, depuis 2007, la durée des CDD ne peut excéder 12 ans, sauf si des moyens de financements tiers sont trouvés<sup>5</sup>. Mais si les CDD ne peuvent être une solution à long terme, il faut soulever la question si la situation actuelle n'entraîne pas plus de précarité.

En général, il semble difficile pour les chercheurs de planifier leur vie à moyen et à long terme. Il est déconcertant que la mobilité dans ce secteur soit sanctionnée par une loi. La mobilité doit pouvoir être le choix de tout chercheur et pouvoir s'insérer dans son projet de vie qui ne se réduit pas uniquement à son parcours professionnel. Ainsi, les politiques de recrutement s'opposent au discours officiel qui dit vouloir encourager l'essor du secteur de la recherche et du développement au Luxembourg, en obligeant les chercheurs à partir à l'étranger.

Les jeunes chercheurs constituent une nouvelle ressource économique pour la société luxembourgeoise. Dans ce sens, il faudrait éviter le *brain drain*, donc le départ de chercheurs vers l'étranger ou vers d'autres secteurs.

Comment alors améliorer les perspectives d'emploi des chercheurs? Comment permettre une meilleure coordination de la vie privée et professionnelle pour ceux qui souhaitent travailler dans la recherche publique? Comment mieux organiser la transition entre la formation universitaire et la vie professionnelle pour les jeunes chercheurs? Autant de questions qui se posent aux responsables qui déterminent le cadre de développement de la recherche au Luxembourg. ♦